



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 01 AVRIL 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, de CIRCULATION et de STATIONNEMENT Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation de fuite sur réseau d'eau potable, au 59 route de Boisbelle - 18250 Henrichemont, par la SAUR – 21 rue Anita Conti – 56000 VANNES, à partir du 02 avril 2025 pour une durée de 2 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, – 21 rue Anita Conti – 56000 VANNES, à partir du 02 avril 2025 pour une durée de 2 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite, à partir du 02 avril 2025 pour une durée de 2 jours calendaires, Route de Boisbelle (de la rue de la Girarderie jusqu'au carrefour de la rue du Billets), sauf riverains.

Article 3^{ème} : Le stationnement sera interdit aux droits des travaux.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250401-2026-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Gilles BURE



Diffusé sur le site internet de la commune le 01.04.2025